

## **Procès-verbal de l'assemblée générale 2006:**

Adopté lors de l'assemblée générale du 25.10.2007

1. Discours de bienvenue du Président: Après le discours de bienvenue du Président on passe à
  2. L'approbation du Procès-verbal de l'AG 2005, qui se fait à l'unanimité
  3. Rapport de trésorerie et adoption des comptes 2005: Il ressort d'une présentation très claire par M. Lang des comptes, qui sont équilibrés, et de la trésorerie, que la situation est saine. Il apparaît toutefois que pour développer nos actions il serait souhaitable d'avoir plus d'entrées, autrement dit plus de membres. Les comptes sont approuvés à l'unanimité. M. Lang et Mme Aeby acceptent leur fonction de vérificateurs pour l'année prochaine. Ils en sont remerciés par le Président
  4. Rapport d'activités du comité et présentation des activités futures: Les exposés du Président portant sur ces deux points figurent in extenso sur notre site [www.rivespubliques.ch](http://www.rivespubliques.ch) - ACTIONS. Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.
  5. Discussion:
    - Publicité/Promotion:
      - a) Sur le conseil de M. Mizrahi, prendre contact avec divers médias, par exemple Radio Forum et le journal de l'ATE, Leonardo.
      - b) Eventuellement présenter notre association et nos actions au Conseil régional.
      - c) Tenue d'un stand; suite à une demande de M. Coderey d'être associé à la tenue du stand, divers membres se sont déclarés disposés à y participer; MM. Coderey, Meylan, Lang, Panchaud, Mmes Aeby, Danisi, Nchinda, Pellerin
      - d) Il conviendra d'informer les membres lors de la prochaine lettre ou courriel qu'il y a du matériel à disposition (autocollants et autres) pour assurer la promotion de notre association. Chaque membre devrait s'efforcer sérieusement de trouver 1 nouvel adhérent et / ou donateur par mois (2 mois de vacances...)
    - Sponsoring (en français mécénat): MM. Lang et Mizrahi se déclarent prêts à participer à une campagne sollicitant d'éventuels donateurs et donatrices.
    - Encaissement et délai de paiement des cotisations (Art.7.1. des statuts: par année civile / calendaire): Afin de simplifier les opérations, il est décidé de continuer d'envoyer avec la convocation à l'assemblée générale les bulletins de versement pour l'année suivante mais avec un délai de paiement au 30 juin pour tous les membres (et non plus selon la date d'adhésion). Avec rappel début juillet pour les retardataires et dernier délai de deux mois selon l'art. 15.2. des statuts.
- Pour accomplir cette transition, le rappel pour les retardataires de la cotisation 2006 sera posté début janvier 2007 et pour la cotisation 2007 début juillet.
- Date de l'Assemblée générale: le mois de décembre étant jugé trop tard dans l'année pour la tenue de notre assemblée, il est décidé de fixer cette dernière en novembre pour 2007 et en octobre pour 2008. Il serait même souhaitable de la ramener en septembre en 2009. On ferait alors à nouveau coïncider le rappel des cotisations avec la convocation, ce qui est source d'économies pour le postage.

- Extension des actions de *RIVES PUBLIQUES*: Sans sous-estimer la portée de notre action sur la commune de Mies qui a valeur d'exemple, M. Panchaud souligne la nécessité pour RIVESPUBLIQUES de participer à des actions et engagements qui se développent ailleurs sur le littoral lémanique. Evoquant le cas de la Tour-de-Peilz, il souhaiterait l'organisation d'une soirée avec les opposants au plan de cette commune pour lesquels les actions de *RIVES PUBLIQUES* sont pleines d'enseignements. Décision est prise de donner suite à cette proposition d'une utilité évidente. M. Panchaud se charge de prendre contact avec le comité de la Tour-de-Peilz en vue de cette soirée.

- Compléments à apporter au site web: Il serait judicieux de rapprocher ceux qui, sans connaître l'Association *RIVES PUBLIQUES*, œuvrent dans le même sens. En mettant sur le site de *RIVES PUBLIQUES* les communes dans lesquelles se trouvent des points chauds, sources de contestations et d'oppositions, on permettrait une information immédiate et détaillée et, par-là, une mise en réseau pouvant dégager des synergies.

6. Décharge du comité pour l'année 2005: La décharge est votée à l'unanimité.

7. Election du Comité: Le comité, dont tous les membres se représentaient, est réélu par applaudissements.

8. Propositions individuelles: Le comité n'a reçu aucune demande écrite (conformément au délai de 7 jours précédents l'assemblée, mentionnée dans les statuts) pour le traitement définitif et l'adoption par votation d'une proposition individuelle.

Conscient de ces faits, M. Panchaud souhaite néanmoins revenir sur sa proposition de modifier l'article qui veut que le cheminement riverain doit être praticable avec des fauteuils roulants. Tout en soulignant sa compréhension pour le souci de prendre en considération les besoins des handicapés, besoins qu'il connaît de près, il craint que ce soit une trop lourde contrainte et qu'elle décourage des autorités qui seraient, sans cela, disposées à entreprendre la réalisation du cheminement riverain. Il y a des endroits où la réalisation devient impossible avec cette exigence.

M. Mizrahi ne partage pas cet avis; il représente une association qui défend les droits des handicapés et, à ses yeux, le cheminement riverain est une réalisation qui légalement doit prendre en compte les besoins des handicapés.

Y renoncer maintenant serait donner un mauvais signe et, dans ces conditions, il ne pourrait plus adhérer à notre mouvement au nom de son association. L'association a tout intérêt à avoir le plus des soutiens possibles, elle en perdrait un si l'on abandonnait cette exigence.

L'assemblée confie le mandat au Comité d'examiner si l'article ne pourrait pas supporter une modification permettant de concilier les deux points de vue et de présenter une nouvelle version lors de la prochaine assemblée.

Pour le comité:

Victor Ruffy, Vice-Président fondateur  
Victor von Wartburg, Président fondateur